

## QUATRIÈME ÉDITION

[Rectifications : page 81, question 6)  
*Le pape est celui dont la foi ne saurait défaillir ;*  
page 110, g) Mgr Pierre-Martin Ngo-Dinh-Thuc]

Achévé d'Imprimer  
le 13 mai 2019,  
en la fête de Saint Robert Bellarmin,  
Apparition de Notre-Dame à Fatima.

## TROISIÈME ÉDITION [Chapitre V augmenté]

Achévé d'Imprimer  
le 10 décembre 2018,  
en la fête de Notre-Dame de Lorette.

## DEUXIÈME ÉDITION

Achévé d'Imprimer  
le 24 mai 2018,  
en la fête de Notre-Dame Auxiliatrice.

## PREMIÈRE ÉDITION

Achévé d'Imprimer  
le 8 décembre 2017,  
en la fête de l'Immaculée Conception  
de la Bienheureuse Vierge Marie.

*Erratum* dans la première édition :  
pages 58 et 210, lire Léon IX, *In terra pax*, 2 septembre 1053.

1958 - 2018

# SOIXANTE ANS DE RELIGION CONCILIAIRE

Le 9 octobre 1958 mourait le pape Pie XII  
(funérailles le 13 octobre).

Le 28 octobre 1958, Angelo Roncalli  
prenait le nom de Jean XXIII.

## Sédépleinisme & Sédévacantisme Constats - Questions


*« La seule vraie bataille de l'Histoire  
est celle pour ou contre l'Église de Jésus-Christ. »*

**Saint Jean Bosco**

*Nisi Dominus ædificaverit domum  
In vanum laboraverunt qui ædificant eam  
Si Dieu ne bâtit la maison,  
en vain travaillent ceux qui la bâtissent.*

**(Ps CXXVI)**

## Remerciements

e livre a vu le jour grâce au travail de nos aînés, nous y avons largement puisé, tant les nombreuses références que les citations. C'est de tout cœur que nous les remercions ici, pour le combat d'avant-garde qu'ils ont mené contre vents et marées.

Un merci chaleureux à ceux qui viennent renforcer le bataillon en se mettant à la tâche, en communiquant leurs remarques ou leurs idées pertinentes, empêchant ainsi la vérité d'être étouffée et obscurcie sous le boisseau...

La Vérité seule rend libre, elle donne la vraie liberté aux enfants de Dieu et conduit à la directive de saint Augustin « *Aime et fais ce que tu voudras...* »

Pour cela nous encourageons vivement nos lecteurs à approfondir tous ces sujets et nous recommandons la lecture des ouvrages suivants qui viennent de paraître :

- *La crise de l'autorité dans l'Église ; les papes de Vatican II sont-ils légitimes ?* de Maxence Hecquard, éditions Pierre-Guillaume de Roux, (février 2019).

### **Sur la défense du dogme de l'infaillibilité pontificale :**

- *L'infaillibilité pontificale*, d'Adrien Abauzit, aux éditions Altitudes, (décembre 2018).
- *Mystère d'iniquité*, par un Collectif, (réédition 2019) Expéditions pamphiliennes.

### **Sur la question de l'invalidité des nouveaux sacrements :**

- *Le rite de la consécration épiscopale de 1968*, par l'Abbé Cekada.
- *Rore Sanctifica, Invalidité du nouveau rite de consécration épiscopale*, par un Collectif.

Et un grand classique à lire ou à relire pour comprendre toute notre situation **au sujet de l'infiltration maçonnique au Vatican :**

- *La conjuration antichrétienne*, par Mgr Henri Delassus, aux éditions Saint-Rémi.

Cette liste succincte est loin d'être exhaustive. Alors au travail !



**Saint Robert Bellarmine**

### Note sur le Saint à qui nous dédions ce livre

François-Robert-Romulus Bellarmin fut l'un des plus intrépides défenseurs de la vérité au XVI<sup>e</sup> siècle. Il naquit à Montepulciano de Toscane le 4 octobre 1542 et mourut à Rome le 17 septembre 1621.

En 1599 il fut créé cardinal par Clément VIII, qui justifia son choix par cet éloge : « *Hunc eligimus, quia Ecclesia Dei non habet parem in doctrina. Celui-ci, Nous l'avons choisi parce que l'Église de Dieu n'a pas son pareil pour la doctrine.* »

Pie XI le béatifica le 13 mai 1923, le canonisa le 29 juin 1930, et le proclama Docteur de l'Église en 1931.

Saint Robert Bellarmin entra à dix-sept ans dans la Compagnie de Jésus. Successivement professeur de théologie et prédicateur à Louvain (1569-1576), il sut prémunir les étudiants de l'Université contre les erreurs de la Réforme.

Il fut nommé provincial des Jésuites à Naples, puis envoyé par Sixte V en mission diplomatique en France ; il rendit les services les plus signalés aux Papes de son temps qui lui témoignèrent une confiance sans bornes.

Par ses livres des controverses il porta des coups terribles à l'hérésie protestante, en même temps que par son catéchisme, traduit en quarante langues, il répandit partout la connaissance de la doctrine chrétienne.

Saint Robert Bellarmin fut à son époque le plus grand champion catholique contre les arguties et déraisonnements hérétiques des protestants. Il tint à Rome au Collège Romain, la chaire des controverses, où il eut pour élève et pénitent saint Louis de Gonzague. Parmi les brillants et vertueux disciples qu'il forma, figurent tout spécialement une bonne part des vaillants prêtres anglais qui contribuèrent à la survie de l'Église catholique en Angleterre en mourant martyrs dans de terribles supplices.

L'ouvrage majeur du saint Docteur en cette matière de controverses et polémiques a été constitué par la publication de ses cours donnés à Rome, à toute une élite d'étudiants venus de partout. Telles furent l'origine et la matière de sa célèbre collection de Livres rassemblés et publiés sous le nom *Des Controverses*, (en latin : *Controversia generalis*).

C'est avec ce seul livre *Des Controverses* sous le bras qu'un autre saint Docteur contemporain, encore tout jeune prêtre, partit seul, à la reconquête du Chablais, aux confins de Genève devenue calviniste. Son propre traité *Des Controverses* est tout droit inspiré de celui de son

ainé saint Robert Bellarmin, pour lequel saint François de Sales garda toujours une grande vénération ainsi qu'une grande reconnaissance.

Le Traité du *De Summo Pontifice, du Souverain Pontife*, plus connu actuellement sous le titre : ***De Romano Pontifice***, constitue la 3<sup>e</sup> partie *Des Controverses*.

## 5) Le mauvais Pasteur et le faux pasteur : où est la différence ?

### Le mauvais Pasteur

Au dire de Notre Seigneur Jésus-Christ, quoique mauvais, il est toujours Pasteur. Le divin Maître l'a précisé : il est « *assis dans la chaire de Moïse* », **c'est-à-dire qu'il possède la vraie foi, l'Autorité de Pierre et il enseigne la bonne doctrine.**

« *Afin que personne ne pût excuser sa négligence pour les bonnes œuvres par les vices de celui qui enseigne, le Sauveur détruit ce prétexte en ajoutant : « Faites tout ce qu'ils vous diront » etc.... Car ce n'est pas leur propre doctrine qu'ils enseignent, mais les vérités divines dont Dieu a composé la loi qu'il a donnée par Moïse.* » Saint Jean Chrysostome (*Homélie 71*, citée par St Thomas d'Aquin, *Chaîne d'or*)

Étant toujours Pasteur, le Christ l'assiste et le revêt de son Autorité. Et Notre-Seigneur dégage la conclusion : **il faut l'écouter; en l'écoutant, c'est le Christ lui-même que l'on écoute.**

Saint Léon le Grand le précisa : « *La dignité pontificale ne disparaît pas quand elle tombe aux mains d'un indigne* ».

C'est le cas du mauvais Pasteur. Il n'est mauvais que par le scandale que donne sa conduite. **Chez lui, ce n'est pas la doctrine qui est mauvaise**, ce sont les mœurs, c'est la conduite privée. Il est mauvais, scandaleux, parce qu'il ne pratique pas ce qu'il enseigne.

À son sujet, Notre-Seigneur recommande simplement la prudence :

« **Tout ce qu'ils vous disent, faites-le donc et observez-le, mais n'imitiez pas leurs actions, car ils disent et ne font pas.** » (Matthieu, XXIII, 2-3)

### Le faux pasteur

Notre Seigneur Jésus-Christ l'appelle aussi « **faux prophète** », « **mercenaire** », « **étranger** ». Un prophète parle au nom de celui qui l'envoie, il dit les paroles de Dieu : « *Qui vous écoute M'écoute* » vaut pour lui.

« *Qui vous écoute M'écoute* » ne vaut pas pour le faux prophète qui, malgré les apparences, **n'est pas envoyé par Dieu et ne dit pas les paroles de Dieu.**

**Du Pasteur, il n'a que l'aspect, l'extérieur, le vêtement.** Certes, il peut se trouver dans la Bergerie, mais s'il y est entré, c'est encore Notre-Seigneur qui nous le spécifie, c'est « *pour voler, pour égorger et pour détruire* ».

Ce qui rend le faux pasteur dangereux, c'est qu'**il se présente avec toutes les apparences du Pasteur et que même son langage donne l'illusion de la vérité et exerce une véritable « puissance de séduction ».** (cf saint Paul, 2 Thess. II, 1 à 13)

Aussi Notre-Seigneur, a-t-il pris soin de bien préciser la règle du discernement :

« *Gardez-vous des faux prophètes qui viennent à vous déguisés en brebis, mais qui, à l'intérieur, sont des loups rapaces; c'est à leurs fruits que vous les reconnaîtrez. (...) Un arbre mauvais ne saurait porter de bons fruits.* » (Matthieu, VII, 15)

C'est à la voix que les brebis distinguent le Maître de l'étranger, car elles le fuient aussitôt : « *Il marche devant elles, et les brebis le suivent, parce qu'elles connaissent sa voix. Elles ne suivront pas un étranger, mais elles le fuiront, parce qu'elles ne connaissent pas la voix des étrangers.* » (Jean, X, 4-5)

Pour les brebis de la Bergerie du Christ, qui possèdent la foi, il s'agit non plus du son de la voix en tant qu'expression phonique, **mais d'un autre évangile** que véhicule cette voix.

Autre évangile, autre catéchisme, autre culte, autres sacrements, autre morale, autres commandements, etc... : **autre religion.** Par « *la voix* », Notre-Seigneur désigne donc bien **la doctrine qu'elle transmet.**

C'est pour n'avoir pas suivi l'exemple des brebis de la parabole, que beaucoup de catholiques ont préféré suivre le courant, adopter les nouveautés et changer de foi. Sans aucun doute, beaucoup d'entre eux ont été trompés, ils avaient l'habitude normale d'obéir avec confiance.

Certains fidèles ont même accepté les nouveautés en se faisant violence car elles leur répugnaient et **le résultat s'est inévitablement produit.**

**En pratiquant même avec prudence et répugnance les nouveautés,** ces catholiques sont devenus conciliaires, modernistes, irré-

ligieux pour certains... Après plus d'un demi-siècle de révolution et de pratique conciliaire, la plupart des fidèles conciliaires n'ont plus la foi catholique. Il suffit de les interroger pour le constater et s'en convaincre.

## 6) Le pape est celui dont la foi ne saurait défaillir

**Il est de foi, nous sommes tenus de croire, que la foi du pape est indéfectible, car le pape est « celui dont la foi ne saurait défaillir. »**

Pie IX, *Ad apostolicae*, 22 août 1851.

Dans la seconde constitution dogmatique sur l'infaillibilité pontificale et la primauté du pape, Pie IX enseigne ce que nous sommes obligés de croire et de confesser.

Voici ce qui est écrit dans les chapitres 2 et 4 de *Pastor Aeternus* (18 juillet 1870) :

« Ce que le Christ notre Seigneur, chef des pasteurs, pasteur suprême des brebis, a institué pour le salut éternel et le bien perpétuel de l'Église **doit nécessairement, par cette même autorité, durer toujours dans l'Église, qui, fondée sur la pierre, subsistera ferme jusqu'à la fin des siècles.** «Personne ne doute, et tous les siècles savent que le saint et très bienheureux Pierre, chef et tête des Apôtres, **colonne de la foi, fondement de l'Église catholique, a reçu les clés** du Royaume de notre Seigneur Jésus-Christ, Sauveur et Rédempteur du genre humain : **jusqu'à maintenant et toujours, c'est lui qui, dans la personne de ses successeurs**», les évêques du Saint-Siège de Rome, fondé par lui et consacré par son sang, «vit», préside «et exerce le pouvoir de juger» [Concile d'Éphèse (III<sup>e</sup> œcuménique)].

Dès lors, **quiconque succède à Pierre en cette chaire reçoit, de par l'institution du Christ lui-même, la primauté de Pierre sur toute l'Église.** «Ainsi demeure ce qu'ordonna la vérité, et le bienheureux Pierre, gardant toujours **cette solidité de pierre qu'il a reçue, n'a pas laissé le gouvernail de l'Église**» [Léon le Grand, *Sermo* 4]. Voilà pourquoi c'est vers l'Église romaine, «par suite de son origine supérieure» [Irénee de Lyon, *Adversus haereses*], qu'il a toujours été nécessaire que chaque Église, c'est-à-dire les fidèles de partout, se tournent, **afin qu'ils ne fassent qu'un en ce Saint-Siège, d'où découlent sur tous «les droits de la vénérable communion**» [Ambroise de Milan, *Epist.* 11], comme des membres **unis à la tête** dans l'assemblée d'un seul corps. »



« Car le **Saint Esprit** n'a pas été **promis aux successeurs de Pierre** pour qu'ils fassent connaître, sous sa révélation, une nouvelle doctrine, mais pour qu'**avec son assistance ils gardent saintement et exposent fidèlement la révélation transmise par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi.**

*Leur doctrine apostolique a été reçue par tous les Pères vénérés, révérée et suivie par les saints docteurs orthodoxes. Ils savaient parfaitement que ce siège de Pierre demeurait pur de toute erreur, aux termes de la promesse divine de notre Seigneur et Sauveur au chef de ses disciples : «J'ai prié pour toi, pour que ta foi ne défaille pas ; et quand tu seras revenu, affermis tes frères» (Luc 22, 32). »*

Cette prière, vaut pour tous les Successeurs légitimes de Pierre, celui qui prétendrait qu'elle n'aurait valu que pour saint Pierre... ruinerait tout l'édifice de la foi.

**« Ce charisme de vérité et de foi à jamais indéfectible a été accordé par Dieu à Pierre et à ses successeurs en cette chaire. »**

À Pierre **et à ses successeurs en cette chaire** ; or... citons le pape Léon XIII, suite à sa vision du 13 octobre 1884. Cette vision prophétique qui put le déconcerter, **est aujourd'hui l'exacte réalité** se déroulant sous nos yeux :

*« L'Église, épouse de l'Agneau Immaculé, la voici saturée d'amertume et abreuvée de poison, par des ennemis très rusés ; ils ont porté leurs mains impies sur tout ce qu'elle désire de plus sacré.*

***Là où fut institué le siège du bienheureux Pierre, et la chaire de la Vérité, là ils ont posé le trône de leur abomination (ndlr : œcuménisme, religion conciliaire, novus ordo, complicité et culte avec les fausses religions, etc.) dans l'impiété ; en sorte que le pasteur étant frappé, le troupeau puisse être dispersé. »***

### **Le trône de l'abomination peut-il être la Chaire de la Vérité ?**

Certains objecteront que les "papes conciliaires" s'expriment comme docteurs privés et ne veulent pas engager leur infaillibilité.

Les Pères du Vatican rejetèrent la notion de « docteur privé ».

Un postulat des évêques italiens, élaboré lors des travaux préparatoires du concile du Vatican, contenait une phrase où il était admis que le pape pouvait errer en tant que simple particulier, mais qu'il était

infaillible en tant que docteur public. Les évêques italiens proposèrent que cette phrase servît de base pour la préparation de la définition de l'infaillibilité pontificale.

Ce postulat ne fut pas retenu par les Pères, précisément à cause du passage sur **le docteur privé faillible**. Le concile du Vatican définit que **le pontife romain a une foi à jamais indéfectible et qu'elle ne saurait subir de défaillance** :

« *“Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église” [Mt 16, 18]. Cette affirmation se vérifie dans les faits, car la religion catholique a toujours été gardée **SANS TACHE dans le Siège apostolique.** »*

Pie IX, *Pastor aeternus*, ch. 4.

Dans quel but, Dieu attribuerait-il au Siège Apostolique l'infaillibilité du jugement, si ce n'est en vue d'attribuer à ce même Siège le souverain pouvoir dans les jugements ?

« *« Ce charisme de vérité et de foi à jamais indéfectible a été accordé par Dieu à Pierre et à ses successeurs en cette chaire, afin qu'ils remplissent leur haute charge pour le salut de tous, afin que le troupeau universel du Christ, écarté des nourritures empoisonnées de l'erreur, soit nourri de l'aliment de la doctrine céleste... »*

Pie IX, *Pastor aeternus*, ch. 4.

Au cours des délibérations du Concile, le rapporteur de la députation de la foi, Mgr Zinelli fit cette intervention contre la thèse du «docteur privé hérétique» :

« *Et n'ont aucun poids valide les cas hypothétiques du pontife tombé dans l'hérésie en tant que personne privée ou étant incorrigible, qui peuvent être mis en parallèle avec les cas autres, tels celui du pontife tombé en démence, etc. (...) Faisant confiance à la providence surnaturelle, nous estimons, avec une probabilité largement suffisante, que cela (un pape hérétique) n'arrivera jamais. »*

Mgr Zinelli, rapporteur de la députation de la foi, *premier concile du Vatican*, in Gerardus Schneemann (ed.) : *Acta et decreta sacrosancti oecumenici concilii Vaticani cum permultis aliis documentis concilium ejusque historiam spectantibus*, Freiburg 1892, col. 357.

En ce qui concerne le pape en tant que docteur privé, Mgr Zinelli se réfère à un passage connu du cardinal Bellarmin **sur les rapports entre providence et inerrance** du pape en tant que personne particulière. Saint Robert Bellarmin soutient qu'un pape ne peut pas errer, même en tant que simple particulier.

Voici ses paroles, d'un chapitre intitulé ***Du pape en tant que simple personne particulière*** :

« Il est probable et on peut le croire pieusement, que le souverain pontife, non seulement ne peut pas errer en tant que pape, mais aussi qu'il ne pourra point être hérétique ou croire avec pertinacité **une quelconque erreur dans la foi** en tant que simple particulier (*particularem personam*).

Cela se prouve premièrement parce que cela **est requis par la suave disposition de la providence** de Dieu. Car le pontife non seulement ne doit pas **et ne peut pas prêcher l'hérésie**, mais doit aussi, toujours enseigner la vérité, et sans doute le fera-t-il, étant donné que Notre-Seigneur lui a ordonné d'affermir ses frères [...].

Cependant, je le demande, comment un pape hérétique affermirait-il ses frères dans la foi et leur prêcherait-il toujours la vraie foi ? Dieu pourrait, sans doute, arracher d'un cœur hérétique une confession de vraie foi, comme en un autre temps Il a fait parler l'ânesse de Balaam. Mais cela serait plutôt de la violence et nullement conforme avec la manière d'agir de la divine providence, laquelle dispose toutes choses avec douceur.

Cela se prouve deuxièmement de par l'événement, car jusqu'à ce jour, nul n'a été hérétique [...] ; donc c'est un signe que cela ne peut pas arriver. Pour plus d'informations consulter le manuel de théologie réalisé par Pighius. »

Saint Robert Bellarmin : *De romano pontifice*, IV, ch. 6.

Saint Robert Bellarmin renvoie pour plus amples informations à Albert Pighius (1490-1542) théologien très apprécié par les papes de son époque. Il composa un *Traité de la hiérarchie ecclésiastique* (*Hierarchieae ecclesiasticae assertio*, Cologne 1538). Dans ce traité (au livre IV, ch.8) Pighius **démontra qu'un pape était dans l'impossibilité de dévier de la foi, même en tant que simple particulier.**

Saint Robert Bellarmin porta ce jugement sur la thèse de Pighius : « Elle est facile à défendre ! » (*De romano pontifice*, livre 11, ch. 30)

Contrairement à ce que certains commentateurs soutiennent, saint Robert Bellarmin ne croit nullement à la possibilité d'un pape hérétique. Il adhère en cela, à la thèse de Pighius et ce n'est qu'à titre de **spéculation intellectuelle purement hypothétique** qu'il étudie l'éventualité d'un «pape hérétique».

Ci-dessous voici le passage où il adhère à la thèse de Pighius, tout en annonçant qu'il étudiera les opinions contraires :

« Il y a cinq opinions autour de cette question. La première est celle d'Albert Pighius (*Hierarchieae ecclesiasticae assertio*, livre IV, ch. 8), pour qui le

*pape ne peut pas être hérétique et ne peut donc être déposé en aucun cas. Cette opinion est probable et facile à défendre, cependant, étant donné que cela n'est pas certain et que l'opinion commune est à l'opposé, il est utile d'examiner la solution à donner à cette question, dans l'hypothèse que le pape puisse être hérétique » (De romano pontifice, livre II, ch. 30).*

Pour preuve de ses dires, il avance sept arguments théologiques, plus une démonstration historique :

**a) Le pape est la règle de la foi de tous les fidèles catholiques :** s'il errait, un aveugle guiderait un autre aveugle (ce qui serait contraire à la providence divine).

**b) Que Pierre ne puisse pas errer est une croyance de l'Église universelle,** tous les catholiques de tous les temps et de tous les lieux l'ont cru : donc cela est vrai.

[Nota : nous avons aujourd'hui « l'exception qui confirme la règle » puisque depuis plusieurs décennies, une grande partie de la mouvance traditionaliste, **déforme les esprits** en enseignant qu'un pape **légitime peut errer** lorsqu'il enseigne la foi et les mœurs.]

**c) La promesse du Christ en saint Matthieu XVI, 18** « *Et moi je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux : et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux.* »

**d) La promesse du Christ en saint Luc XXII, 32** « *mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point.* »

**e) La nécessité de garder la cohésion :** il faut un centre stable et solide (Rome), pour contrecarrer les forces centripètes (tant de peuples divers, vivant parfois dans des contrées hérétiques, ont besoin d'un pôle qui les maintienne dans la foi).

**f) Il faut éviter les hérétiques** (Tite III, 2 Thessaloniens III). Or, il ne nous est permis en aucun cas de nous séparer de la tête du corps de l'Église : se séparer c'est être schismatique. Pierre est le fondement uni indissolublement à l'Église, contre laquelle les portes de l'enfer (... les hérétiques) ne prévaudront point : ce qui ne se pourrait, si le pape était hérétique.

**g) L'hérétique ou le schismatique n'ont pas le pouvoir de lier ou de délier** (Sts Athanase, Augustin, Cyprien, Hilaire, ...). Or la plénitude de la puissance est nécessaire à la tête de l'Église visible. Donc Dieu ne permettra pas que le pape tombe dans l'hérésie.

**L'auteur entreprend ensuite une réfutation des prétendus cas historiques de papes qui auraient dévié de la foi.**

[Nota : Nous nous permettons cette digression, car plus que jamais, elle sera utile. Au Livre IV du *De Romano Pontifice*, **saint Robert Bellarmin réfute les erreurs suivantes**, les lecteurs pourront s'y reporter avec intérêt... Quelques-unes de ces réfutations sont exposées dans le chapitre X de ce livre.]

**Dans le Chapitre VIII** : Des erreurs faussement attribuées aux Souverains Pontifes, à Pierre, Lin, Anaclet, Télesphore, Victoire, Zéphyrin, Urbain, Pontien, Corneille et Marcellin, qui n'ont pas été seulement Pontifes, mais aussi Martyrs.

**Dans le Chapitre IX** : Des objections soulevées contre Libère et Félix II.

**Dans le Chapitre X** : Sur Sirice, Innocent et sept autres Pontifes.

**Dans le Chapitre XI** : Sur Honorius I<sup>er</sup>.

**Dans le Chapitre XII** : Sur sept autres Pontifes.

**Dans le Chapitre XIII** : Sur saint Grégoire VII.

**Dans le Chapitre XIV** : Sur les autres Pontifes auxquels une erreur sur la Foi a été faussement attribuée.

**Dans le Chapitre II : Le jugement du Pape est-il certain ?**

Tous les Catholiques et les hérétiques s'accordent sur deux points :

1° Que le Pontife pourrait, même comme Pontife, et avec son assemblée de conseillers, ou avec un Concile général, errer en des controverses portant sur des faits particuliers, qui se fondent principalement sur des informations et des témoignages venant des humains.

2° Que le Pontife pourrait, en tant que Docteur privé (*ut privatum Doctorem errare*) errer, même en des questions universelles de droit, tant sur la Foi que sur les Moeurs, et cela par ignorance, comme cela peut arriver aux autres Docteurs.

**Réfutation :**

1° Que le Pontife, même comme Pontife, même s'il définissait quelque chose avec un Concile général, pourrait être hérétique en soi, et enseigner aux autres l'hérésie, et **que cela serait arrivé parfois** de fait. **Cette réponse est celle de tous les hérétiques, et principalement de Luther, qui en son livre sur les Conciles, a noté des erreurs même en des Conciles généraux que le Souverain Pontife a approuvés, et de Calvin, qui en son livre IV des institutions**

ch. 7 § 28, affirme qu'il est arrivé que le Pontife avec tout le Collège des Cardinaux ait enseigné une hérésie très manifeste, à savoir que l'âme humaine s'éteint avec le corps. Nous montrerons toutefois plus loin que **cela est un manifeste mensonge**. Il enseigne aussi en ce même livre ch. 9 § 9 que le Pape peut errer même avec un Concile général.

2° Que le Pontife, même comme Pontife, pourrait être hérétique et enseigner l'hérésie, s'il définit sans un Concile général, et que cela se serait arrivé parfois de fait. Cette opinion est suivie et défendue par Nilus en son livre contre le primat du Pape, ainsi que par quelques Parisiens, comme Gerson, et Almain en son livre sur le pouvoir de l'Église, et pas moins par Alphonse de Castro en son livre I ch. 2 contre les hérésies, et le Pape Adrien VI dans la question sur la confirmation [pour être plus exact et précis, le futur pape Adrien VI, en un ouvrage **avant son élection**], qui tous établissent l'infaillibilité de jugement en matière de Foi non dans le Pontife, mais dans l'Église ou dans le Concile général.

### De ces opinions :

#### **La première est hérétique.**

**La seconde** n'est point à proprement hérétique puisque nous voyons encore tolérés par l'Église ceux qui suivent cette sentence, elle paraît néanmoins **tout à fait erronée et proche de l'hérésie**.

[Nota : saint Robert Bellarmin écrivait cela **au tout début du XVII<sup>e</sup> siècle** ; il y a fort longtemps que Vatican I lui a donné raison, opinion « **tout à fait erronée et proche de l'hérésie**. »]

#### **Fin de la note**

### **Le Pape est la règle de la Foi**

Après avoir ainsi annoncé qu'il adhère à la première opinion « *le pape est la règle de la foi* », saint Robert Bellarmin présente ensuite les quatre autres opinions. Puis, une fois cette présentation des cinq hypothèses faites, **saint Robert Bellarmin démontre que la thèse de Pighius est la seule vraie**.

Le livre du cardinal Bellarmin figure dans la bibliographie spéciale sur l'Infaillibilité, établie par les Pères de Vatican I. L'ouvrage spécialisé de saint Robert Bellarmin sur le pontife romain **est le point de référence constant des Pères du concile du Vatican. Ils s'y réfèrent constamment lors de leurs travaux**, le citant pour prou-

ver leurs postulats et leurs interventions. On peut dire que le livre *De romano pontifice* est la référence des Pères du Vatican, tout comme la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin a été la référence des Pères du concile de Trente.

Dans une déclaration commune sur le schéma préparatoire de *Pastor aeternus* les Pères, reconnaissant l'autorité doctrinale du saint cardinal « *Bellarmini auctoritatem* », lui donnent longuement la parole, **à l'exclusion de tous les autres auteurs**, pour l'interprétation authentique de Luc XXII, 32, ce qui prouve qu'ils le considèrent comme étant le meilleur des « *auteurs éprouvés* » « *probatos auctores* ».

Ce docteur de l'Église **réfute victorieusement les gallicans négateurs de l'infaillibilité pontificale** et prouve que le Seigneur a prié pour obtenir deux privilèges à Pierre.

L'un consiste en ce que Pierre ne pourra jamais perdre la foi.

L'autre consiste en ce que, en tant que pape, **Pierre ne pourra jamais enseigner quoi que ce soit contre la foi**, c'est-à-dire que l'on ne trouvera jamais qu'il enseigne contre la vraie foi du haut de sa chaire. Le privilège de ne jamais enseigner l'erreur « *demeurera sans aucun doute dans ses descendants ou successeurs* »

(*De romano pontifice* livre IV, ch. 4. cité par les Pères : *Relatio de observationibus reverendissimorum concilii Patrum in schema de romani pontificis primatu*, in Schneemann : Acta... col. 288).

### Les Pontifes romains sont immunisés contre l'erreur

Qu'un pape ne puisse en aucune façon dévier de la foi ressort clairement de la profession de foi du pape saint Hormisdas, qui fut intégrée en abrégé, **dans le texte même de *Pastor aeternus***.

Le 11 août 515, le pape saint Hormisdas publia un *Libellus fidei* (littéralement, cela se traduit : « *programme ou opuscule de la foi* » ; mais ce texte est plus connu sous la dénomination de **Formulaire d'Hormisdas**).

Le pape Adrien II imposa le Formulaire d'Hormisdas, lors du VIII<sup>e</sup> concile œcuménique (IV<sup>e</sup> de Constantinople) à tous les évêques d'Orient et d'Occident. Le concile œcuménique de Vatican I intégra une citation abrégée du Formulaire au chapitre quatre de *Pastor aeternus* :

« *Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église* » (Matthieu XVI, 18) ; cette affirmation se vérifie dans les faits, **car la religion catholique**

*a toujours été gardée **SANS TACHE** dans le Siège apostolique. Désireux de ne nous séparer en rien de sa foi et de sa doctrine... nous espérons mériter de demeurer unis en cette communion que prêche le Siège apostolique, en qui réside, entière et vraie, la solidité de la religion chrétienne. »*

D'après le Formulaire d'Hormisdas, le dogme de l'infaillibilité pontificale « *s'est vérifié dans les faits* ». Les Pères du Vatican commentent :

« Ceci doit être entendu non seulement comme un simple fait (*facto*) mais aussi **comme un droit (jure) constant et immuable**, en [... vertu] des paroles du Christ [*Tu es Pierre etc.*], qui demeurent immuables.

**Aussi longtemps que durera la pierre sur laquelle le Christ fonda l'Église, aussi longtemps la religion catholique et la doctrine sainte seront gardées IMMACULÉES dans le Siège apostolique, et ce de par le droit divin.**

[...L'infaillibilité pontificale] est parfaitement contenue dans le Formulaire du pape saint Hormisdas (avec l'ajout du pape Adrien II), qui dit : en vertu des paroles du Christ «*Tu es Pierre etc.*» dans le Siège apostolique, c'est-à-dire **par Pierre et par ceux qui lui succèdent en cette chaire, la religion et la doctrine ont toujours été gardées immaculées, et de droit divin, elles seront toujours gardées [à l'avenir]. Ceci équivaut certainement à la proposition qui dit : les évêques romains qui occupent le Siège de Pierre **sont, par rapport à la religion et à la doctrine, IMMUNISÉS contre l'erreur** »**

(*Relatio de observationibus Reverendissimorum concilii Patrum in schema de romani pontificis primatu*, in Schneemann : Acta..., col. 281 - 284).

Ainsi donc, **Pie IX et les Pères du Vatican** enseignent que **le pape est «TOUJOURS» pur de toute erreur doctrinale** : « *Petri Sedem ab omni SEMPER errore illibatam* », et sa foi est «**à JAMAIS indéfectible**» : « *fidei NUNQUAM deficientis charisma* ».

Si les mots ont encore un sens, cela signifie que la thèse du «*pape docteur privé hérétique*» **est une erreur dans la foi**.

Depuis Vatican I, la doctrine commune est bien établie, la seule hypothèse peu crédible que certains pourraient encore opposer est l'hérésie en tant que « *personne privée* », c'est-à-dire **en dehors de ses fonctions**. (Bellarmin n'y croyait pas, il a encore ici toute notre confiance nous souvenant que les papes des temps modernes lui ont décerné cet éloge : « *l'Église de Dieu n'a pas son pareil pour la doctrine* »).



Dans ce cas il perdrait sa charge *ipso facto* et **avant toute sentence déclaratoire. Les Catholiques devraient rompre avec lui.**

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse que les plus grands Saints, Docteurs, Papes jugent improbable, **elle ne correspond pas à notre cas puisque les pontifes de Vatican II énoncent toujours leurs hérésies dans le cadre de leurs fonctions.**

**La définition de l'infaillibilité pontificale doit être comprise dans le sens où l'Église l'a défini.**

La sainte Église catholique, apostolique et romaine, Mère et Maîtresse de tous les fidèles, a défini l'infaillibilité pontificale dans le sens **d'une immunité QUOTIDIENNE du souverain pontife contre le venin, le virus de l'erreur.**

Le paragraphe final du chapitre 4 de *Pastor aeternus* stipule :

**« Si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, avait la présomption de contredire cette définition, qu'il soit anathème. »**

Un concile œcuménique a une autorité infiniment supérieure à celle de n'importe quel théologien qui n'est pas infaillible dans tout ce qu'il écrit. L'Église a tranché en 1870 : l'opinion de ceux qui estiment qu'un pape peut tomber dans l'hérésie en tant que docteur privé n'est plus une opinion libre, mais une opinion contraire à la foi solennellement définie par un concile œcuménique.

Que certains théologiens soient d'un avis opposé au magistère (même après les définitions du concile du Vatican...) ne doit nullement impressionner, car en cas de désaccord, l'Église a toujours le dernier mot.

On pourrait se demander si c'est la parole des théologiens ou celle du magistère de l'Église qui a le plus de poids et offre une meilleure garantie de vérité.

Nous laissons la réponse à Pie XII, car à ce propos, on lit dans l'encyclique *Humani generis* :

*« Ce dépôt (de la foi) ce n'est pas à chacun des fidèles, ni aux théologiens eux-mêmes que notre Divin Rédempteur en a confié l'interprétation authentique mais au seul magistère de l'Église (...). Aussi, Pie IX, notre prédécesseur d'immortelle mémoire, lorsqu'il enseigna que le rôle très noble de la théologie est de montrer comment la doctrine définie par l'Église est contenue dans ces sources, ajouta, non sans grave raison, ces paroles : « dans le*

*sens où l'Église l'a défini.* » (*Inter gravissimas*, 28 octobre 1870) »

Donc, pour la connaissance de la vérité, ce qui est décisif ce n'est pas « *l'opinion des théologiens* », mais le « *sens de l'Église* ». Sinon ce serait faire des théologiens presque des « *maîtres du magistère* » ; « *ce qui est une erreur évidente* ».

Pie XII, *Allocution à la sixième semaine italienne d'adaptation pastorale*, 14 septembre 1956.

En matière si grave, certains s'ingénient à faire passer pour doctrine la plus commune : « *qu'un pape peut être hérétique* » ; « *qu'il peut enseigner des erreurs dans la foi et les mœurs* » ; « *qu'il peut être déposé* », etc. », alors que ce sont autant d'opinions contraires à la foi et qui depuis Vatican I, ne doivent plus avoir aucun droit de cité.

Quant aux « *opinions* », s'il fallait en suivre une, on devrait certainement suivre celle de saint Robert Bellarmin tout simplement parce que son enseignement **est celui de l'Église, les papes et le concile Vatican I lui ayant solennellement donné raison.**

**« L'infaillibilité du Pape fut définie par l'Église au Concile du Vatican, et si quelqu'un osait contredire cette définition, il serait hérétique et excommunié. »**

Catéchisme de Saint Pie X

## L'enseignement des théologiens

Voici maintenant ce qui était communément enseigné dans l'Église par les théologiens avant Vatican II, **sur le sujet hypothétique** d'un pape qui tomberait dans l'hérésie. Cinq réponses étaient données :

1. « *Le pape ne peut pas être un hérétique, même en tant que docteur privé.* »

2. « *Le pape perd son office même par une hérésie occulte.* » Faux, un hérétique occulte peut être un membre de l'Église, mais c'est un membre mort.

3. « *Le pape ne perd pas son office à cause de l'hérésie publique.* » Improbable.

4. « *Le pape perd son office par une condamnation judiciaire à cause de l'hérésie.* » Mais qui prononcerait la sentence ? Le premier siège n'est jugé par personne (Canon 1556).

5. « *Le pape perd ipso facto son office à cause de l'hérésie publique.* » **C'est l'enseignement le plus commun, parce qu'alors il ne serait**

**pas un membre de l'Église, et par conséquent il ne pourrait encore moins en être la tête.**

Eduardus F. Regatillo, s.j., *Institutiones Iuris Canonici*.  
5<sup>e</sup> éd., Santander, *Sal Terrae*, 1956, t. I, p. 396.

**Au Concile du Vatican, la question suivante fut posée :**

« *Le pontife romain, en tant que personne privée, pourrait-il tomber dans l'hérésie manifeste ?* » La réponse fut celle-ci :

« *Confiant fermement dans la providence surnaturelle, nous pensons que de telles choses ne se produiront probablement jamais. Mais Dieu n'échoue pas en cas de besoin. C'est pourquoi, **si Lui-même permettait un tel mal, les moyens d'y faire face ne manqueraient pas.*** »

[Mansi, t. 52, col. 1109]

« *Les théologiens répondent de la même manière. Nous ne pouvons pas prouver l'improbabilité absolue d'un tel événement. Pour cette raison, les théologiens concèdent généralement que le Pontife romain, s'il tombait dans une hérésie manifeste, **ne serait plus membre de l'Église et ne pourrait donc être appelé sa tête visible.*** »

Serapius Iragui, o.f.m., *Manuale Theologiae Dogmaticae*, Madrid, Ediciones Studium, 1959, p. 371.

« *Celui qui professe ouvertement l'hérésie se place en dehors de l'Église, et il est peu probable que le Christ préserverait la Primauté de son Église dans une telle personne aussi indigne. Par conséquent, si le Pontife Romain devait professer l'hérésie, avant toute condamnation (ce qui serait impossible de toute façon) il perdrait son autorité.* »

Matthaeus Conte a Coronata, o.m.c., *Institutiones Iuris Canonici*, Rome, Marietti, 1950. t. I, pp. 312 et 316.

« *Les auteurs enseignent en effet généralement **qu'un pape perd son pouvoir** à travers une hérésie certaine et notoire, **mais seulement si ce cas est vraiment possible, ce qui est à juste titre mis en doute.*** »

Dominique-Marie Prümmer, o.p., *Manuale Iuris Canonici*, Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1927, p. 95.

**Saint Thomas d'Aquin enseigne que les hérétiques perdent ipso facto leur juridiction :**

« *Quant au pouvoir de juridiction, il est conféré par simple investiture humaine. Ce pouvoir ne demeure pas immuable. **Et il ne subsiste pas***

***chez les schismatiques et les hérétiques. »***

Saint Thomas d'Aquin, *Somme Théologique*, IIa-IIae, qu. 39, art. 3.

« Si jamais le pape, comme personne privée, tombait dans l'hérésie, il serait à l'instant déchu du pontificat ; car, **comme il serait alors hors de l'Église, il ne pourrait plus être chef de l'Église.** Dans ce cas, il serait du devoir de l'Église, non de le déposer, car nul n'a de droit sur le pape, mais de le déclarer déchu de la papauté. Nous disons comme personne privée, car le pape comme pape, à savoir quand il adresse ex cathedra ses enseignements à l'Église entière, **ne peut enseigner aucune erreur contre la foi, parce que la promesse de Jésus-Christ ne peut être vaine.** »

Saint Alphonse de Liguori,

*Défense du pouvoir suprême du Souverain Pontife*, ch. VIII, 7°.

Si le pape venait à tomber publiquement dans l'hérésie, alors, « *de par la loi divine* » il cesserait *ipso facto* d'être pape. **L'opinion contraire est « peu probable »** ; dans une matière aussi grave, **il n'est pas prudent d'aller contre l'opinion commune.**

**Boutade : “Si seulement Arius et Luther avaient connu Airbus et Boeing !”**

Certains tenteront de justifier notre situation peu reluisante, en expliquant aux fidèles que les paroles de François au cours de ses nombreux vols de retour JMJ-Panama ou ailleurs, (Arabie Saoudite, Maroc, etc.) ne sont pas l'expression du magistère, car étant dans des avions (des mosquées, etc.) il s'exprime comme docteur privé.

Pendant le vol François a, comme de coutume, ébloui son auditoire journalistique et les caméras en retransmission immédiate *urbi et orbi*, en sortant ses “perles”, comme il s'y entend dans ses interviews habituels (son sujet : « *Je pense qu'il faut donner une éducation sexuelle dans les écoles...* » 28 janvier 2019, retour des JMJ au Panama).

Ses directives traitaient encore de mœurs et de morale, ces sujets autant que les questions de foi relèvent pourtant directement de l'enseignement des Successeurs de Pierre. N'est-il pas, même dans son avion, devant les journalistes et la terre entière, le « *Chef de l'Église* » et s'exprimant ici comme tel ?

Dans l'esprit des bonnes ouailles qui l'écoutent, **ses paroles sont reçues comme étant les paroles d'un Pape et ont, ou auront, autant ou beaucoup plus d'influence que de nombreux documents officiels** : « *Le pape l'a dit, donc on peut le faire... par conséquent il n'y a rien de mal...* »

Mais on peut se demander ce que les gens auront compris de ses paroles. Qu'en sera-t-il resté ? « *Tout va bien, Dieu a ainsi fait la nature humaine, le sixième commandement ne semble plus être un problème, tout est permis !* ».

Dans les phrases de François il n'y a aucune référence au mariage, tout se greffe sur une nature humaine naturellement bonne à la Rousseau, d'ailleurs pour lui, le christianisme n'est guère autre chose qu'une « *colonisation idéologique* » supplémentaire.

Dans son discours, il s'agit bien entendu de l'école laïque-acatholique qui met en œuvre les principes du naturalisme maçonnique ; et encore une fois, il est en négation et en contradiction directes avec ce qui est affirmé par le magistère de Pie XI et de Pie XII, mais pour Bergoglio voilà le dernier des soucis...

Il faut remarquer que les affirmations de François ne sont pas des nouveautés, elles sont déjà exprimées dans « *Amoris Lætitia* » dans un paragraphe intitulé « *Oui à l'éducation sexuelle* » dans lequel, reprenant l'encyclique « *Gravissimus educationis* » de Paul VI de 1965, on explique en long et en large la nécessité et l'utilité de l'éducation sexuelle (il faudrait rajouter ici "saint Jean-Paul II" avec sa « *théologie du corps* »).

### ***Usquequo Domine ? Jusqu'à quand Seigneur ?***

Les gens sont désormais tellement habitués, depuis le conciliabule de Vatican II, à voir contredit le Magistère de l'Église dans tout ce qu'il nous a enseigné précédemment, que désormais ce naturalisme dans l'éducation des enfants ne semble plus choquer personne.

Ah ! Si Arius et Luther avaient voyagé sur les vols d'Airbus et de Boeing, toute la face de la terre et de l'Histoire en seraient changées ! Ils n'eussent ainsi été, comme François et la 'curie' conciliaire qui pontifient depuis les années 60, que des théologiens privés et des docteurs privés...

Les fuselages d'avion, c'est bien connu, anéantissent et suppriment les hérésies, honneur à nos ingénieurs ! L'aéronautique et les satellites permettent d'entrevoir bien des progrès à tous les plans...

Peut-être faudra-t-il, au nom de l'herméneutique de la continuité, revoir les normes de définition de l'hérésie ainsi que les normes des condamnations ; car depuis Vatican II, tout cela est désormais dépassé et périmé.

Tous ces vols en altitudes plaident pour des réhabilitations, des canonisations, accompagnées des titres de docteurs :

☐ modernistes-bouddhistes ☐ modernistes-calvinistes ☐ modernistes-soufistes ☐ faillibles ☐ non infaillibles *urbi et orbi* ☐ infaillibles ☐ à terre ☐ en papamobile ☐ au balcon ☐ en cockpit ☐ en fuselage ☐ sonorisée ☐ insonorisée ☐ etc...

De toute évidence, les distinctions subtiles et ardues des théologiens actuels seront requises ! ...Que de travail ! ...Que de thèses à rédiger ! ...Sainte Rita priez pour nous ! ...Bon saint Pierre secourez-nous, nous périssons !

## 7) Une théologie dépassée des membres de l'Église

### Comment égarer les fidèles :

Certains soutiennent que la doctrine commune « *voire plus commune* », c'est, non pas la doctrine de saint Robert Bellarmin, comme l'affirment nettement les manuels classiques de théologie et de droit canon, mais la thèse de Cajetan, à savoir : le pape tombé dans l'hérésie demeure pape et doit être déposé par le moyen d'une sentence judiciaire portée contre lui.

Mais ceux qui ne citent que des théologiens **se gardent comme de la peste de citer les papes sur cette question**. De même, et les deux choses sont liées, qu'ils se gardent d'expliquer à leurs lecteurs que les positions respectives **des grands théologiens des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles** s'expliquent par leurs positions divergentes sur la question des membres de l'Église.

Cajetan s'appuyait sur une théologie des membres de l'Église **qui est depuis lors dépassée. Dépassée par la science théologique et canonique, qui a fait des pas de géant précisément à l'école de saint Robert Bellarmin. Et dépassée par l'enseignement des papes, enseignement qui s'est mis à l'école de saint Robert Bellarmin, et non pas à l'école de Cajetan.**

En effet, une des raisons pour lesquelles Cajetan soutient que le pape tombé dans l'hérésie demeure pape, c'est précisément parce que, pour Cajetan, l'hérétique demeure membre de l'Église en raison de son caractère baptismal; par conséquent, de son point de vue, puisqu'il demeure membre de l'Église, on ne peut pas conclure qu'il ne peut plus en être le chef (*De Comparatione auctoritatis papæ et concilii*, nn. 313-322).

Saint Robert Bellarmin répond en substance : les baptisés qui ne possèdent plus la vertu de foi demeurent membres de l'Église, **mais dès lors que ces mêmes baptisés ne professent plus publique-**

**ment la foi, ils cessent *ipso facto* d'être membres de l'Église,** parce que l'appartenance à l'Église est constituée non pas seulement par le caractère baptismal, mais par le lien social de l'unité dans la profession publique de la foi.

En conséquence de quoi, les autorités ecclésiastiques, au premier rang desquelles le pape, dès lors qu'elles cessent de professer publiquement la foi, **cessent par le fait même d'être membres de l'Église, et perdent *ipso facto* leur juridiction.**

Force est de constater que l'ecclésiologie de saint Robert Bellarmin est mieux fondée et s'est imposée, tant du côté des théologiens et des canonistes « *la doctrine la plus commune* » que **surtout dans l'enseignement des papes.**

*« Comme Bellarmin le remarque finement et ingénieusement, il ne faut pas expliquer cette expression de Corps du Christ seulement par le fait que le Christ doit être appelé la Tête de son Corps mystique, mais aussi par le fait qu'il soutient l'Église, qu'il vit dans l'Église, si bien que celle-ci est comme une autre personne du Christ. C'est ce que le Docteur des Nations affirme dans son Épître aux Corinthiens lorsqu'il appelle l'Église le Christ, sans rien ajouter de plus, l'exemple du Maître lui-même qui, du ciel, l'avait interpellé, tandis qu'il persécutait l'Église : Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? Bien plus, si nous en croyons Grégoire de Nysse, assez souvent l'Église est appelée Christ par l'Apôtre ; et vous n'ignorez pas, Vénérables Frères, le mot de saint Augustin : « **Le Christ prêche le Christ** ». »*

Pie XII, *Mystici Corporis*, 29 juin 1943.


Ainsi, sous la plume de Pie XII et de Léon XIII, ce dernier n'hésitant pas à faire remarquer que **cette ecclésiologie s'appuie sur « le jugement unanime des Saints Pères » :**

*« Seuls font partie des membres de l'Église ceux qui ont reçu le baptême de régénération **et professent la vraie foi**, qui, d'autre part ne sont pas pour leur malheur séparés de l'ensemble du Corps, ou n'en ont pas été retranchés pour des fautes très graves par l'autorité légitime. »*

Pie XII, *Mystici Corporis*, 29 juin 1943.

*« Telle a toujours été la coutume de l'Église, **appuyée par le jugement unanime des Saints Pères, lesquels ont toujours regardé comme exclu de la communion catholique et hors de l'Église quiconque se sépare le moins du monde de la doctrine enseignée [en matière de foi divine et catholique] par le magistère authentique.** Épiphane, Augustin, Théodore ont mentionné chacun un grand nombre*

**Oraison de la Messe de saint Robert Bellarmin, évêque,  
confesseur et docteur, au 13 mai :**

 Dieu, qui pour repousser les pièges de l'erreur et défendre les droits du Siège Apostolique, avez doté le bienheureux Robert, votre Pontife et Docteur, d'une science et d'une vertu admirables : faites que par ses mérites et son intercession, nous grandissions dans l'amour de la vérité et que les cœurs des égarés reviennent à l'unité de votre Église. Par Jésus-Christ, votre Fils, notre Seigneur.

**Dom Guéranger**

***L'année liturgique (mercredi de la Pentecôte)***

*« Qu'un Decius produise par ses violences une vacance de quatre ans sur le siège de Rome, qu'il s'élève des antipapes soutenus les uns par la faveur populaire, les autres par la politique des princes, qu'un long schisme rende douteuse la légitimité de plusieurs pontifes, l'Esprit-Saint laissera s'écouler l'épreuve, il fortifiera, pendant qu'elle dure, la foi de ses fidèles; enfin, au moment marqué, il produira son élu, et toute l'Église le recevra avec acclamation. »*



# TABLE DES MATIÈRES

Présentation et Note.....	6
---------------------------	---

## AVANT-PROPOS

Quelques considérations opportunes.....	9
---	---

## INTRODUCTION

L'infidélité suprême envers Dieu est l'hérésie.....	11
---	----

## CHAPITRE PREMIER

<b>De deux positions, face à la religion conciliaire</b> .....	15
--	----

- 1) Comment peut-on définir la position sédépleiniste?..... 16
- 2) La position SDP-FSSPX se divise essentiellement en trois tendances.....17
- 3) La Sainte Écriture conseille : « *Ne jure pas* »..... 19
- 4) On ne peut pas désobéir indéfiniment à l'autorité que l'on tient  
pour indubitablement légitime.....20
- 5) Les modernistes n'ont aucun problème avec les contradictions.....22

## CHAPITRE II

<b>La position sédévacantiste</b> .....	27
---	----

- 1) Comment peut-on définir la position sédévacantiste?.....27
- 2) Saint Pie X, petit rappel de Catéchisme.....28
- 3) Objection immédiate à la position sédévacantiste.....29
- 4) La position sédévacantiste se divise essentiellement en trois opinions.....29
- 5) Mais alors où est l'Église visible?.....31

## CHAPITRE III

<b>Paul IV, Saint Pie V, ... et les suivants</b> .....	35
--	----

- 1) Une fable à la mode : Saint Pie X a abrogé la bulle de Paul IV.....38
- 2) Saint Pie V commanda que les prescriptions de Paul IV fussent  
fidèlement observées.....41
- 3) Qu'en est-il de Pie XII?.....41
- 4) Puisque Dieu fit parler l'ânesse de Balaam et Caligula nomma  
consul son cheval.....43
- 5) Texte de la Bulle « *Cum ex Apostolatus* » du pape Paul IV.....44
- 6) Nous suivons la position prudente de Mgr Lefebvre...  
Ça tombe bien, nous aussi!.....47

### CHAPITRE IV

#### Una cum papa nostro Francisco ?

<b>Latinus vobiscum! Amen.</b> .....	55
1) Les lois de l'Église.....	56
2) Mgr de Ségur explique la différence entre « <i>Una cum</i> » et « <i>Pro</i> ».....	58
3) Hors de l'Église pas de salut.....	63
4) Ecclesia supplet?...ou Ecclesia non supplet?........	65
5) Comment le prêtre traditionnel agit-il aujourd'hui en la personne de l'Église.....	67
6) Pour être avec le pape il est nécessaire que le pape soit avec vous....	68
7) Une fois qu'il n'y aura plus de prêtres valides, ils permettront la Messe Latine!.....	69

### CHAPITRE V

<b>Saint Robert Bellarmin résiste-t-il à un pape?</b> .....	73
1) De mauvais Ordres, et non pas de mauvaises Lois.....	74
2) Anti-Gallicanisme.....	76
3) Une résistance qui n'est pas individuelle.....	76
4) Saint Robert Bellarmin et le pape hérétique.....	77
5) Le mauvais Pasteur et le faux pasteur : où est la différence?.....	79
6) Le pape est celui dont la foi ne saurait défaillir.....	81
7) Une théologie dépassée des membres de l'Église.....	95
8) Il est imprudent d'aller contre la doctrine la plus commune.....	97
9) Nul besoin de lumières personnelles pour prendre acte de ce qui est public.....	99
10) Rappel des avertissements historiques et des dénonciations.....	102
a) Le R. Père Joaquín Sáenz y Arriaga, S.J. ....	102
b) Le R. Père Guérard des Lauriers O.P.et l'Abbé Coache .....	104
c) L'Abbé Georges de Nantes .....	106
d) Opinion du Père Sáenz y Arriaga face au séisme Paul VI.....	107
e) Monseigneur Antonio de Castro Mayer.....	107
f) Monseigneur Marcel Lefebvre et le Concile.....	109
g) Monseigneur Pierre-Martin Ngo-Dinh-Thuc.....	110
11) Notice biographique d'un combattant, le Père Sáenz.....	117
12) La « <i>coquille vide</i> » et les murs de façade.....	131
13) FSSPX 2019 : récapitulatif et état des lieux.....	134

### CHAPITRE VI

#### Et le coq chanta. Le coq a chanté. Le coq s'est égosillé...

<b>et le coq est aphone.</b> .....	157
------------------------------------	-----

1) Le « <i>bon-pape-Jean</i> » .....	157
2) Paul VI démolit .....	159
3) Si l'Église n'était pas divine, Vatican II l'aurait enterrée.....	161
4) « <i>Seigneur, si nous sommes dans l'erreur, c'est Vous-même qui nous avez trompés</i> » .....	166
5) Les hérésies de Vatican II.....	167
6) Objection : « <i>Ce concile est pastoral</i> » .....	170

## CHAPITRE VII

<b>Leçon sur l'infailibilité</b> .....	173
1) Une foi, une morale, une discipline.....	175
2) Réponse aux Gallicans.....	176
3) Le catholicisme libéral.....	179
4) Les Papes ne seront jamais catholiques libéraux.....	180
5) Petite révision sur le gallicanisme.....	181
6) Boutade : Louis XIV et Bossuet rédigent un rapport sur « <i>l'épiscopat-2018</i> » .....	183

## CHAPITRE VIII

<b>La Question du Pape</b> .....	189
1) Les arguments des deux « <i>opinions</i> » sur le Pape .....	190
2) Aucune de ces deux positions n'offense la Foi : Faux.....	192
3) L'enseignement de l'Église.....	193
4) Examinons les prédications épiscopales .....	196
5) La crise dans l'Église? Un « <i>mystère</i> » pour Mgr Fellay.....	202
6) Objection : Nous sommes unis à la fonction du pape, mais pas à la personne du pape.....	206
7) Boniface VIII, Pie XII, le Concile de Trente.....	208
8) Objection : Un père de famille qui commande à ses enfants de pécher, reste leur père.....	210

## CHAPITRE IX

<b>Cours de Catéchisme sur le Magistère ordinaire</b> .....	215
1) Définition dogmatique du Concile Vatican I.....	216
2) Enseignement de l'Église sur le Magistère Ordinaire du Pape .....	216
3) Enseignement du Concile Vatican I sur le Magistère du Pape.....	220
4) <i>Ex cathedra</i> (les quatre conditions).....	221
5) Magistère ordinaire et conditions.....	228
6) Magistère ordinaire universel et conditions.....	231
7) La Règle prochaine de notre foi.....	232
8) Enseignement de l'Église sur la Règle prochaine de la foi.....	234

9) Enseignement du Concile Vatican I sur la Règle prochaine de la foi.....	236
10) Un rite liturgique promulgué par un Pape... peut-il être intrinsèquement mauvais?.....	237
11) Ce que les fidèles, entendent et reçoivent de la FSSPX.....	244
12) Ce que les fidèles, entendent et reçoivent de la Résistance.....	251
13) Le gendarme et le voleur.....	264

## CHAPITRE X

<b>Et qu'on ne dise pas pour ébranler cette vérité que saint Paul résista à saint Pierre</b> .....	269
1) Des fables calomnieuses cent fois réfutées.....	272
2) Les Pères refusèrent d'examiner l'histoire ecclésiastique.....	275
3) Saint Pierre.....	276
4) Saint Pierre n'enseigne pas qu'il fallait judaïser.....	280
5) Le pape saint Libère.....	284
6) Le pape Honorius.....	289
7) Le pape Jean XXII.....	292
8) Controverse au sujet du Privilège Paulin.....	303
9) Note sur le pape Alexandre VI.....	308

## CHAPITRE XI

<b>Bienvenue à Capharnaüm</b> .....	311
1) Les hommes ordonnés par Vatican II sont-ils prêtres catholiques?.....	311
2) Les 'sacres' ?... 'épiscopaux' ?... de 1968.....	319
3) La stratégie Fabius Cunctator.....	325
4) La Foire aux moutons des « <i>tradis-bobards</i> ».....	336
a) Sœur Lucie s'est sanctifiée avec la nouvelle messe.....	336
b) Jacinthe a dit qu'il fallait beaucoup prier pour le Saint-Père.....	339
c) « <i>C'est une logique trop simple</i> ».....	341
d) « <i>Il faut suspendre son jugement sur la question du Pape</i> ».....	343
e) « <i>Il ne faut rien changer</i> ».....	343
f) Le Sédévacantisme rejoint la Fraternité Saint-Pierre.....	344
g) Boutade : Cursus pour devenir évêque.....	345
5) Les pierres d'achoppement.....	346

<b>CONCLUSION</b> .....	371
-------------------------	-----